

**ARRÊTÉ DE VOIRIE
avec INTERDICTION DE CIRCULER
RUE DE L'EGLISE
Et INTERDICTION DE STATIONNER
DEVANT LE JARDIN PUBLIC**

Le Maire de la Commune de BARBAIRA

VU la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ,

VU la loi n° 83-8 du 07/07/1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-1 à L.1111-6,

VU le Code Général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

VU le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

VU le code de la route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre I-8 - partie signalisation temporaire- approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée) ;

CONSIDERANT la demande formulée par l'entreprise COLAS de réaliser des travaux d'aménagement des abords de l'église ;

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent une occupation de voirie avec interdiction de circuler rue de l'Eglise et interdiction de stationner devant le jardin public, durant 150 jours calendaires à partir du 1er juillet 2025.

ARRÊTÉ

Article 1 : Une autorisation d'occupation de voirie avec interdiction de circuler rue de l'Eglise, de la Place de l'Airal au parking du Fort et interdiction de stationner devant le jardin public est donnée à l'entreprise COLAS à partir du 1er juillet 2025 pour une durée de 150 jours calendaires.

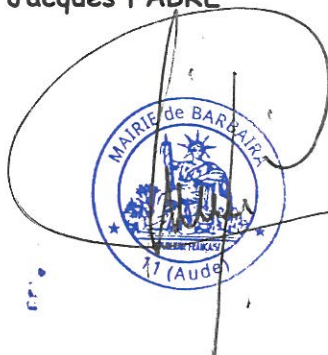
Article 2 : La circulation s'effectuera à double sens du parking du Fort à la Place de l'Airal, côté Impasse de l'Eglise.

Article 3 : La sécurisation et la signalisation règlementaire du chantier sont à la charge de l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Le Maire de la Commune de BARBAIRA est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et transmise à l'entreprise COLAS.

Fait à Barbaira le 24/06/2025

Le Maire
Jacques FABRE



Affiché le : 25 JUIN 2025

Notifié le : 25 JUIN 2025